

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008

OBJET

de la Délibération

VOTE DES TAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

7 février 2008

Date d'affichage : 7 février 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENUIT, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

Absents

Mme. LAGUEUX
M. LE ROUX
M. COLLET

VOTE DES TAUX

Rapport de Pierre GIRALDON

Les prévisions des recettes fiscales des trois taxes directes locales sont établies en maintenant les taux d'impositions de l'année 2007 à savoir :

- taxe d'habitation	14,46
- taxe foncière (bâti)	25,89
- taxe foncière (non-bâti)	52,56

Nous vous proposons :

- De reconduire pour 2008 les taux actuels des trois taxes directes locales.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 26 VOIX « POUR », 4 « ABSTENTIONS » DE Mme ROUYER, M. ELIE, Mme NE NY, M. PRIE POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Pontivy, le 14 février 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**